Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des

intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 49 (1978)

Heft: 6: Activité : jalons 1978-1979 : un conseiller fédéral nous parle

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

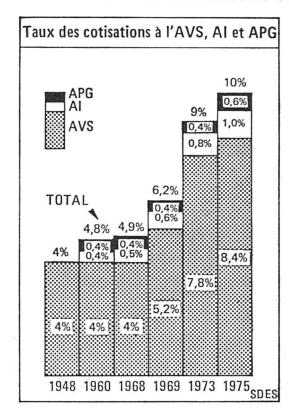
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'évolution des cotisations de l'AVS - AI - APG



(SDES) — Entre 1948 et aujourd'hui, le taux des cotisations perçues auprès des personnes exerçant une activité dépendante pour contribuer au financement du principal pilier de la sécurité sociale en Suisse a été multiplié par 2,5 (coti-

sation globale des salariés et de leur employeur). Au moment de l'entrée en vigueur de l'assurance vieillesse et survivants (AVS), ce taux était de 4 % du revenu du travail, alors que dès 1975 le taux global pour l'AVS, l'assurance invalidité (AI) et les allocations pour perte de gain (APG) atteint 10 %. La cotisation de l'AVS s'élève à 8,4 %, celle de l'Al à 1 % et celle des APG à 0,6 %. Le niveau actuel de la cotisation AVS a été atteint en trois étapes successives (5,2 % et 7,8 %). Pour ce qui est de l'Al, le taux a passé de 0,4 % en 1960 lors de son entrée en vigueur, à 0,5 puis 0,6 et enfin 0,8 %. Quant aux cotisations pour les APG, elles sont restées identiques depuis 1960: 0,4 %. Pour les indépendants, la cotisation de l'AVS est légèrement réduite (actuellement 7,3 %), si qu'avec celle de l'Al et des APG, elle s'élève au total à 8,9 %. Enfin les personnes sans activité lucrative sont au bénéfice d'une réglementation spéciale ; leur obligation de cotiser tient compte de leurs diverses situations sociales. La 9º révision de l'AVS ne modifierait pas les cotisations des salariés. En revanche, celles des indépendants pour l'AVS passeraient à 7,8 % (soit au total 9,4 %). Une majoration minime serait également imposée aux « non-actifs ».

ORGANES DE L'ADIJ

Direction

Président : Frédéric Savoye, 2610 Saint-Imier

Ø 039 41 31 08

François Lachat, 2900 Porrentruy Secrétaire

général : Ø 032 93 41 51 / 93 41 53 Membres : Rémy Berdat, 2740 Moutier, Ø 032 93 12 45 Jean Jobé, 2900 Porrentruy, © 066 66 10 29 Marcel Houlmann, 2520 La Neuveville

Ø 038 51 31 21

Administration de l'ADIJ

et rédaction des « Intérêts du Jura »

Rue du Château 2, case postale 344 2740 Moutier 1 @ 032 93 41 51 / 93 41 53

Rédacteurs responsables :

François Lachat, Frédéric Savoye

Abonnement annuel: Fr. 25 .-

Le numéro Fr. 2.50 Caisse CCP 25 - 2086